

Accepté par 34 voix

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande de crédit de 37'000 fr. destiné à financer des travaux de création de places de stationnement pour vélos

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

1. Contexte

La question du stationnement des deux-roues dans la Commune et particulièrement à la plage a été soulevée à plusieurs reprises l'été dernier. La mobilité douce est de plus en plus utilisée pour se déplacer dans la Commune et la possibilité pour les utilisateurs de disposer d'un parking sécurisé pour stationner leurs deux-roues contribue à encourager celle-ci.

Des précédents crédits ont été acceptés par le Conseil général pour créer un parking pour vélos à l'Administration communale et un parking couvert ainsi qu'une station de vélos en libre-service ont été créés à Cort'Agora en 2024. Dans sa volonté d'encourager la mobilité douce, le Conseil communal souhaite poursuivre les aménagements.



2. Objet de la demande

Le Conseil communal propose d'installer des supports pour vélos afin d'apporter une solution de parking sécurisée dans différents secteurs de la Commune avec la signalisation et le marquage.

Il est prévu d'installer des supports pour vélos qui permettent de cadenasser son vélo simplement. Ce système a déjà fait ses preuves dans la Ville de Neuchâtel et permet à tous les types de vélos d'être sécurisé (vélo simple, vélo cargo, pneus larges ou étroits). Ce système peut également être démonté facilement si besoin par le Service des travaux publics (en hiver ou lors de manifestation) et laisse un accès pour le nettoyage de la chaussée.



2.1. Secteur port/plage

Actuellement, il n'existe pas de système de fixation pour stationner son vélo en toute sécurité dans ce secteur. Les jours de grandes affluences, un nombre de deux-roues importants peuvent stationner devant l'entrée de la plage ce qui a pu parfois encombrer l'accès pour les piétons ou le restaurant du Pilotis. Il est prévu de créer plusieurs emplacements afin de répartir le nombre de vélos dans le secteur.

Plage Nord – Terrain beach-volley – 8 supports (16 vélos)



Plage Nord – 6 supports (12 vélos)



Plage Est – 8 supports (16 vélos)



2.2. Secteur terrain de La Rive

Beaucoup d'enfants se rendent à l'entraînement de football à vélo sans qu'aucun emplacement de stationnement ne soit existant. Il est prévu de créer un emplacement à l'Est du vestiaire sur une place déjà goudronnée disponible.

Terrain de La Rive – 10 supports (20 vélos)



3. Coûts

La demande de crédit se compose des éléments suivants :

• Terrain de la Rive		8'000 fr.
○ Fourniture	3'000 fr,	
○ Pose	5'000 fr.	
• Plage Nord – Terrain beach-volley		6'400 fr.
○ Fourniture	2'400 fr,	
○ Pose	4'000 fr.	
• Plage Nord		4'800 fr.
○ Fourniture	1'800 fr,	
○ Pose	3'000 fr.	
• Plage Est		6'400 fr.
○ Fourniture	2'400 fr,	
○ Pose	4'000 fr.	
• Fourniture et pose de panneaux / signalisation / marquage		5'000 fr.
• Divers et imprévus		<u>3'600 fr.</u>
• Total HT		34'200 fr.
• TVA 8.1%		<u>2'770 fr.</u>
• TOTAL TTC		36'970 fr.

4. Impact sur la durabilité

- Social :

Favoriser la mobilité douce améliore la santé et permet à la population de se déplacer de manière plus accessible. Ces stationnement vélos renforcent également l'attractivité de la plage pour en faire un lieu de rencontre et de partage.

- Économique :

Les vols de vélos sont malheureusement un problème d'actualité. Les vélos à assistance électrique sont aujourd'hui coûteux et les utilisateurs sont soucieux de disposer d'un stationnement sécurisé lors de leurs déplacements.

- Environnemental :

La création de stationnement pour les vélos dans la commune contribue à favoriser la mobilité douce et réduit l'utilisation de la voiture. La pose de ces systèmes de fixation pour vélo ne nécessite pas de travaux de génie civil important et peuvent être installés facilement.

5. Conclusion

Vu ce qui précède, le Conseil communal demande au Conseil général d'accorder le crédit destiné à financer des investissements dans le domaine de l'espace public en adoptant le présent rapport et l'arrêté annexé.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

Cortailod, le 10 mars 2025

Au nom du Conseil communal	
Le président	Le chef du dicastère
Olivier Félix	Olivier Rochat

Arrêté du Conseil général accordant au Conseil communal un crédit de 37'000 fr. destiné à financer des travaux de création de places de stationnement pour vélos

Le Conseil général de la Commune de Cortaillod ;

Vu le rapport du Conseil communal du 10 mars 2025 ;

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964 :

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes du 24 juin 2014 ;

Vu le règlement général de Commune du 9 novembre 2015 ;

Vu le règlement communal sur les finances du 9 novembre 2015 ;

Entendu la Commission des travaux publics et de l'environnement ;

Entendu la Commission financière :

Sur la proposition du Conseil communal ;

arrête

Article premier : Un crédit de 37'000 fr. est accordé au Conseil communal pour financer des travaux de création de places de stationnement pour vélos.

Article 2 : La dépense sera comptabilisée au compte des investissements n°50300.12 du chapitre 61550 « Places de stationnement » et amortie au taux de 10 %.

Article 3 : Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Article 4 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Cortailod, le 9 avril 2025

Au nom du Conseil général

Le président

Le secrétaire

Jürg Hosner

José Arias

A 2025-04